Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 47 (1921)
Heft: 20

Nachruf: Wolf, Charles

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

NÉCROLOGIE

Charles Wolf.

Le 2 septembre 1921 est mort à Nidau (Berne) notre collègue Ch. Wolf, né le 22 octobre 1845, à Lausanne.

Charles Wolf, de Hilterfingen (canton de Berne), a fait toutes ses études à Lausanne, études qu'il termina à l'Ecole spéciale de Lausanne d'où il sortait en 1865 avec le diplôme d'ingénieur. A sa sortie de l'Ecole spéciale, Ch. Wolf fut engagé comme conducteur de travaux à la ligne de Lausanne à Saint-Maurice, avec résidence à Bex. En 1868, il quitte Bex pour se rendre en Russie, où il demeura quatre années occupé à l'installation de sucreries. En 1872, il rentre en Suisse comme adjoint de l'ingénieur de la voie de la ligne Lausanne - Fribourg - Berne. En 1874, il quitte la ligne Lausanne-Fribourg-Berne pour entrer comme associé dans la maison J. Chapuis et Cie, Ateliers de constructions métalliques à Nidau. De 1874 jusqu'à sa mort, Ch. Wolf fut un des chefs de cette maison à laquelle il resta fidèle dans toutes ses transformations.

† Charles Wolf.

Comme constructeur, Ch. Wolf prit une grande part au développement considérable des constions métalliques en Suisse ; il fut l'auteur des projets d'un grand nombre de nos principaux ponts de chemin de fer et de routes. Ch. Wolf fut un des ouvriers de la première heure de la puissante *Société des Forces bernoises*, société à laquelle il resta fidèle jusqu'à sa mort et à laquelle il a rendu les plus grands services.

Comme homme public, il fut membre du Conseil, puis président de la commune de Nidau et s'occupa tout spécialement des écoles dont il présida très longtemps la commission. Il s'occupa également du Technicum de Bienne. Fils de ses œuvres, Ch. Wolf fut toujours un travailleur consciencieux et un camarade aimable et gai qui peut être donné comme exemple de volonté et d'énergie. Tous ceux qui l'ont connu lui garderont un bon et inoubliable souvenir.

J. C.

SOCIÉTÉS

Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Le *Cours d'organisation économique du Travail* dont nous avons donné le programme dans le *Bulletin technique* du 6 août commencera le 3 octobre par une conférence publique qui aura lieu à 14 h. dans la salle du sénat de l'Université.

Le conférencier du mardi soir 4 octobre sera M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du travail à Genève.

Les inscriptions sont encore reçues par M. G. Nicole, ingénieur, directeur des Forces de Joux à Lausanne.

Société genevoise des Ingénieurs et des Architectes.

Séance du mercredi 27 avril 1921.

M. Fatio, président, occupe la présidence et ouvre la séance à 8 h. 50 en présence de 27 membres.

Il remercie M. A. Perrenoud, conseiller d'Etat chargé du Département des travaux publics, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la Société, et excuse M. H. Oltramare, conseiller administratif de la ville, malheureusement empêché de venir ce soir. Il souhaite ensuite la bienvenue à M. J. J. Dériaz, architecte, qui a été reçu membre de la section par le Comité central depuis la dernière séance.

L'Ecole des Arts et Métiers de Genève a installé un *Laboratoire d'essais des matériaux* et invite les membres de la Société à le visiter prochainement.

Le Comité central prévoit pour le mois d'octobre 1921, à Lausanne, un cours d'organisation économique du travail.

De nouvelles instructions relatives à l'adaptation des salaires au renchérissement de la vie ont été préparées au commencement de 1921 par la Société suisse qui a cependant renoncé à les déclarer obligatoires pour les sections tout en recommandant à chacune de ces sections de les déclarer obligatoires pour la section même. Après discussion la Société genevoise décide de ne pas les déclarer obligatoires en ce qui la concerne tout en en recommandant l'application à ses membres : les salaires prévus en effet sont généralement trop élevés pour Genève.

M. Armand Risch, ingénieur civil, précédemment membre de la section bâloise, est admis à l'unanimité dans la Société genevoise.

Il n'est fait aucune proposition individuelle.

L'ordre du jour appelle ensuite le rapport de la commission nommée pour l'étude de la *question de la gare centrale* et une discussion à ce sujet.

Lecture in extenso est donnée du rapport que tous les membres ont déjà reçu sous forme d'imprimé et dont la discussion a lieu chapitre par chapitre. Comme il paraîtra au complet dans le *Bulletin technique*[1], accompagné de croquis explicatifs il n'est pas nécessaire d'en donner ici des extraits, non plus, que de reproduire les conclusions et le vœu le terminant. Ces conclusions et ce vœu sont adoptés par la Société genevoise.

De nombreux plans obligeamment mis à dispositions par diverses administrations permettent à l'assemblée de suivre la discussion avec aisance.

La séance est levée à 11 h. 40. *Le Secrétaire :*

Edm. Emmanuel.

[1] Ce rapport a été publié dans nos numéros du 25 juin et du 9 juillet.